

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP) DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

COMPOSITION, COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT

Vous êtes gestionnaires carrières, responsables, collaborateurs du service du personnel ou des ressources humaines dans la FPH, représentants de l'administration des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et vous vous posez des questions sur les Commissions Administratives Paritaires ? Vous vous demandez comment sont constituées les différentes CAP ? Quel est leur rôle précis ? Quelle est l'étendue de leurs compétences ? Quelles sont leurs modalités de fonctionnement ? Quelles sont les incidences des décisions des CAP sur la gestion RH de vos agents ? N'attendez plus, cette formation d'une journée, proposée exclusivement en intra, vous permettra de répondre à toutes vos questions sur les CAP de la Fonction publique hospitalière, quel que soit le statut de vos agents

PROGRAMME INDICATIF DE LA FORMATION INTRA

Le programme de cette formation est ajusté en temps réel pour prendre en compte les dernières nouveautés et notamment les impacts de la Loi de transformation de la fonction publique et du décret du 29 novembre 2019 sur le rôle et les attributions des CAP

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : POUR QUI ? AVEC QUI ?

- › Les regroupements de grades dans les différentes commissions
- › La constitution des CAP Locales et leur composition
- › CAP Départementale et CAP Locale : quelle distinction ?
- › Les représentants du personnel : nombre d'élus et modalités d'élection
- › Les représentants de l'administration

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES : POUR QUOI ?

- › Champs de compétences et attributions suite à la loi de transformation de la fonction publique
- › Formations restreintes et formations plénières

Analyse des différents cas de consultation des CAP : les questions relatives à la carrière individuelle des agents

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES LOCALES : COMMENT ?

- › Fréquence des CAPL
- › Convocation des membres : selon quel délai ?
- › L'ordre du jour et son contenu
- › L'empêchement des représentants : quelles conséquences ?
- › Le déroulement des séances : quorum, présidence, intervention, secrétariat de séance, recueil des avis

Cas pratique sur la valeur juridique des avis rendus par les CAP

- › Le procès-verbal de séance
- › L'appel à la commission de recours

Analyse de modèles de convocation, d'ordre du jour, de compte rendu

OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES CAP : QUALITÉ DU DIALOGUE SOCIAL ET MAÎTRISE DU RISQUE CONTENTIEUX

- › Le règlement intérieur des CAP : un outil de clarification préalable indispensable
- › Les relations avec les organisations syndicales : comment gérer les désaccords avec les élus ?
- › Établir le calendrier annuel des CAP : les points de vigilances
- › Préparation des séances : comment sécuriser ses pratiques ?

Préparer ses tableaux en vue des réunions des CAP

OBJECTIFS

- Intégrer le rôle, les compétences et le fonctionnement des Commissions Administratives Paritaires Locales (CAPL) dans la pratique du dialogue social.
- Se repérer dans les cas de recours aux Commissions Administratives Paritaires Départementales (CAPD).
- Organiser les CAPL.
- Optimiser le fonctionnement des CAP dans un souci de qualité du dialogue social et de prévention des risques contentieux.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Une approche réglementaire et pragmatique qui place les Commissions Administratives Paritaires (CAP) au carrefour entre le dialogue social et la gestion administrative des carrières des agents
- Une formation concrète avec des propositions de documents types répondant aux exigences réglementaires : convocation, ordre du jour, trame de compte rendu...

PROFIL DES PARTICIPANTS

Gestionnaires carrières, responsables et collaborateurs du service du personnel ou des ressources humaines dans la FPH, représentants de l'administration des Commissions Administratives Paritaires
Connaître les principes fondamentaux des statuts de la FPH (corps, grades, échelons, positions statutaires...)

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
Évaluation à chaud et à froid

MODALITÉS PRATIQUES

Réf : YCAP
Formacode : 33047 / 33028
Formation intra sur-mesure : le contenu pédagogique, les modalités de réalisation et la tarification font l'objet d'une proposition personnalisée. Votre demande est traitée en temps réel par une équipe dédiée qui vous accompagne dans le suivi de votre formation.